

LE SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL

POURQUOI UN SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL ?

La démarche du schéma de structure communal (SSC) vise à élaborer un document qui oriente, évalue, permet de gérer et de programmer le développement du territoire communal selon une vision cohérente, globale et prospective, dans le respect des principes du développement durable.

L'objectif du SSC est donc de définir une politique d'aménagement du territoire dans le cadre d'un projet de développement communal. Ce projet doit respecter les dispositions du plan de secteur et tenir compte des moyens communaux.

Le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'énergie (CWATUPE) donne au schéma de structure un rôle central dans la réflexion d'aménagement local. La Commune est l'autorité gestionnaire et garante de l'aménagement de son territoire, notamment par les mécanismes de délivrance de permis et de mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté du plan de secteur; il appartient donc à l'autorité communale de se doter des instruments de réflexion et d'évaluation nécessaires.

Plusieurs rôles peuvent être attribués au SSC :

- ➔ Imaginer un « **projet territorial** » pour la commune, c'est-à-dire les principes pour structurer le territoire, identifier les pôles locaux, les axes, la vocation des différents villages et des différentes zones... ;
- ➔ Traduire ce projet dans **des documents de référence** qui vont permettre d'aider au quotidien les autorités pour prendre des décisions, notamment les permis d'urbanisme, et de gérer le potentiel foncier (activités autorisées, densités, gestion dans le temps...);
- ➔ Programmer **des mesures d'aménagement** pour concrétiser ce projet : études à réaliser, outils à mettre en œuvre, travaux et actions à mener, démarches et négociations... que la Commune peut entreprendre d'initiative et/ou en lien avec d'autres acteurs, et en complémentarité par rapport notamment au Programme communal de développement rural (PCDR) et d'autres outils communaux ;
- ➔ Fournir aussi **une bonne connaissance du territoire**, pour les autorités locales, l'administration, ainsi que tous les acteurs locaux, les écoles..., par le biais d'un diagnostic de la situation existante et d'une base de données cartographique.

En quoi le SSC est-il différent de la démarche du PCDR, entreprise récemment par la Commune ?

Le PCDR est un programme d'actions qui vise le développement d'une entité rurale. Il part davantage de la mise en évidence des besoins et des atouts de développement, notamment via des groupes de travail participatifs. Le SSC cible plutôt la structuration et la gestion du territoire. Pour que les deux outils s'inscrivent en cohérence, le SSC tiendra compte des besoins et des projets énoncés par le PCDR, tandis que le SSC permettra de mieux inscrire ces derniers dans une vision cohérente et globale du territoire.

LES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE

L'élaboration d'un schéma de structure comporte principalement trois étapes.

Dans un premier temps - et c'est l'objet de ce rapport -, on tente de **mettre en évidence l'état des lieux - ou situation existante - de la commune**, tout en cherchant à inscrire ce présent dans son évolution. Il s'agit aussi de poser un diagnostic sur la situation actuelle ainsi que de révéler les questions, les problèmes et les enjeux émergents pour l'avenir.

Suite au travail réalisé dans cette première étape, il faudra **déterminer un projet de développement futur pour le territoire communal**. Il convient en fait d'orienter la politique d'aménagement et d'urbanisme de la commune, ce qui implique la formulation d'options fondamentales et de directives à mettre en œuvre pour les concrétiser. C'est la deuxième étape de la démarche.

La dernière étape – ou **réalisation proprement dite du schéma de structure** - sera la traduction concrète de la politique d'aménagement et d'urbanisme retenue, ce qui implique :

- d'élaborer un schéma de la structure du territoire communal, dans le respect du plan de secteur tout en le précisant ; il comportera notamment les priorités pour l'urbanisation future et le renouvellement des espaces bâtis, la localisation des équipements et des infrastructures ;
- d'établir les lignes directrices destinées à harmoniser et intégrer les déplacements dans ce projet de structure spatiale ;
- de décrire et de localiser les mesures d'aménagement à prendre, de préciser les moyens à mettre en œuvre pour concrétiser ces mesures et d'établir un programme d'actions fixant les priorités ;
- d'évaluer l'apport des options du SSC dans la perspective d'un développement durable de la commune.

LE RAPPORT D'ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

Le présent rapport constitue la première partie du travail, à savoir l'analyse de la situation existante. Elle passe en revue les différentes thématiques qui ont un lien direct ou indirect avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme. **Il s'agit non seulement de décrire les principales caractéristiques de l'état des lieux, mais surtout d'en dresser une analyse et un diagnostic**, afin de mettre en évidence les atouts et les faiblesses du territoire, et d'identifier les enjeux qui se posent pour l'avenir.

Ce rapport est accompagné d'une série de « plans-facettes », conçues pour être imprimées à l'échelle du 1/10.000^e mais utilisables sous format informatique, qu'il convient de consulter pour avoir une information plus complète.

Quelques remarques encore à propos de ce rapport :

- La lecture d'une réalité communale est très complexe car elle comporte de multiples dimensions qui sont tributaires les unes des autres. Pour ordonner quelque peu cette analyse, le rapport est décomposé en chapitres, abordant sous différents angles la lecture de cette réalité. Cette méthode de travail n'est pas entièrement satisfaisante car le découpage reste parfois arbitraire et les matières abordées dans chacune des parties ne sont pas strictement cloisonnées.
- Les sources d'informations étant très nombreuses, ce rapport n'est certainement pas à l'abri d'erreurs ou d'oublis. Le lecteur aura l'amabilité de nous les communiquer pour que nous puissions apporter les rectifications nécessaires, ce rapport étant avant tout un outil de travail.
- Enfin, cette analyse donne un aperçu général des problèmes et des enjeux dans différentes matières qui ont directement ou indirectement un lien avec l'aménagement du territoire et le développement territorial. On n'y trouvera pas d'études approfondies dans des domaines spécifiques (analyses de pollutions des eaux par exemple) qui devraient éventuellement faire l'objet d'analyses particulières menées par des spécialistes ; tout au

plus a-t-on pu déduire certaines constatations sur base des données auxquelles on a eu accès et ce, dans la mesure où les questions posées trouvent leur place dans le cadre d'un schéma de structure.

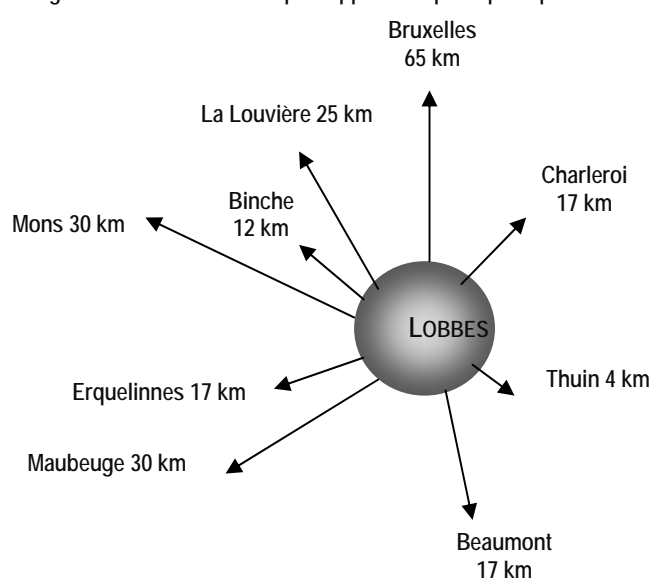
LOBBES, UN COIN DE THUDINIE RICHE EN HISTOIRE

L'entité de LOBBES¹ est située dans la province du Hainaut, le long de la Haute-Sambre. Elle se rattache à l'arrondissement administratif de Thuin. Depuis 1977, elle regroupe les villages de Lobbes, de Mont-Ste-Geneviève, de Bienne-lez-Happart et de Sars-la-Buissière.

LOBBES couvre une superficie de quelque 3.200 hectares. Au 1^{er} janvier 2013, la population de la commune s'élevait à 5.708 habitants, soit une densité de 178 hab./km², valeur comparable à la moyenne régionale (de l'ordre de 180 hab./km²).

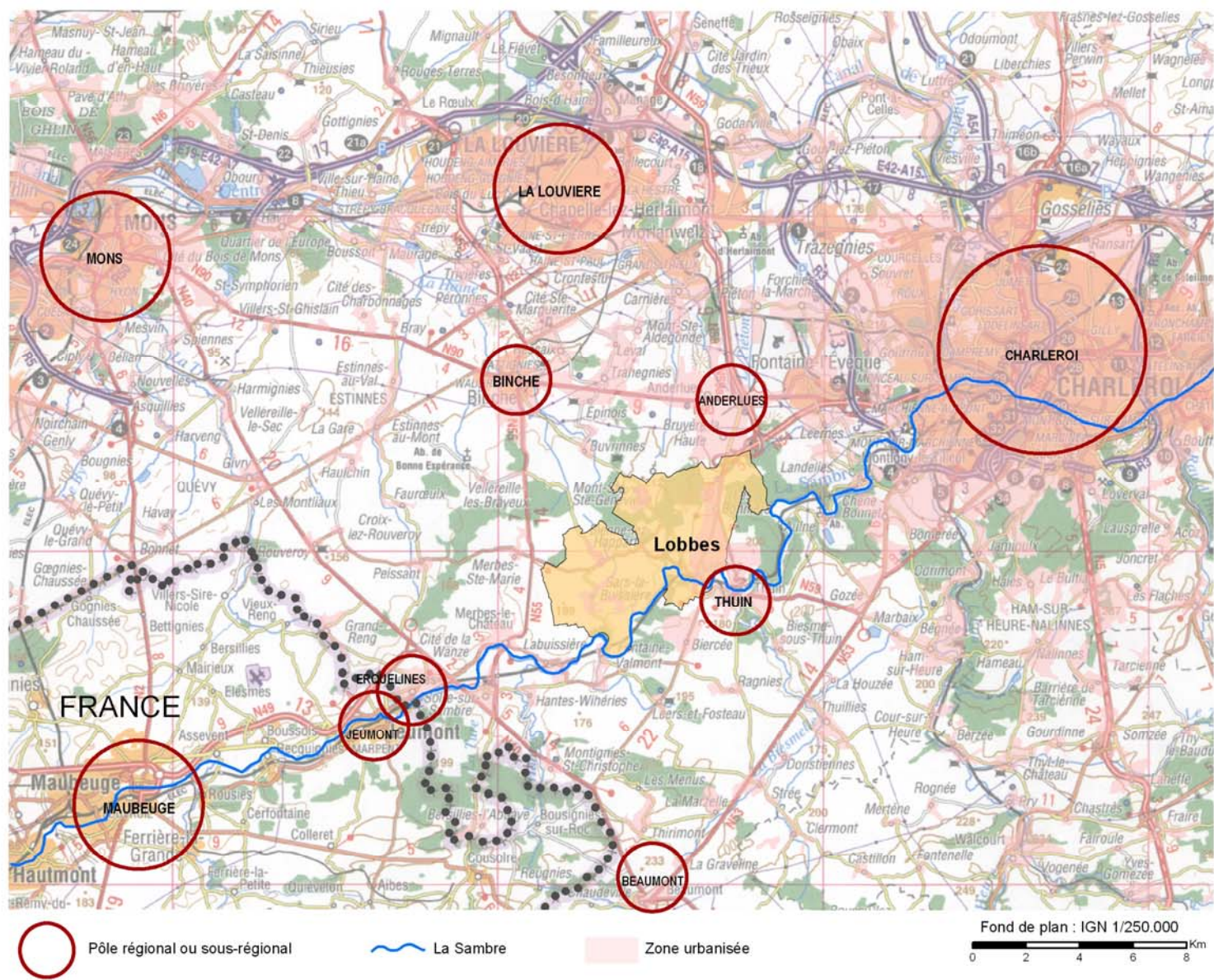
La commune se situe au sud-ouest de Charleroi, à proximité de Thuin. Elle est accessible par la RN54 qui s'arrête au nord de l'entité et est parcourue, en bord de Sambre, par la ligne de chemin de fer Charleroi-Erquelines.

Figure 1 : Situation générale de la commune par rapport aux principaux pôles



¹ Pour plus de clarté, on utilisera le caractère majuscule pour LOBBES lorsqu'on évoquera la commune fusionnée, tandis qu'on parlera de Lobbes pour désigner le village portant le même nom.

Figure 2 : Localisation de la commune de LOBBES



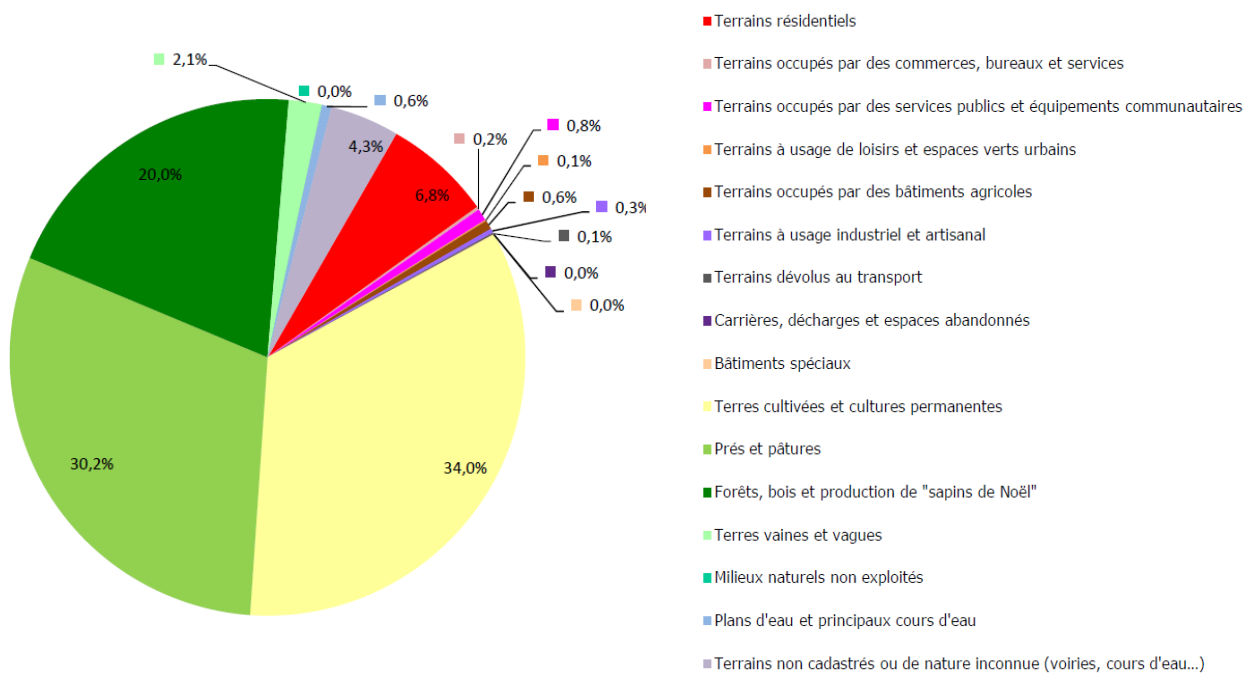
Le territoire communal est donc relativement bien accessible, tant par la route que par le chemin de fer, même si, à l'échelle locale, certains villages comme Sars-la-Buissière sont un peu plus isolés des grands axes. Bien que des routes régionales sillonnent le territoire, il s'agit dans la partie ouest de routes de faible gabarit, parfois étroites et sinueuses, et traversant des cœurs de villages.

Proche de Charleroi, la commune fait partie de la région rurale de la Thudinie, en limite sud du sillon urbanisé et industriel. Elle est établie sur un plateau où alternent les campagnes et les bois, sur le versant nord de la Sambre. Le plateau est vallonné de ruisseaux qui s'écoulent vers le sud, pour rejoindre la Sambre dont les versants sont plus encaissés et souvent boisés, contribuant ainsi à agrémenter un paysage de qualité.

Le village de Lobbes s'est établi autour d'un noyau historique dense, sur un promontoire dominé par la collégiale romane St Ursmer. Le village s'est développé depuis ce cœur historique vers le nord, le long de l'ancienne ligne du tram et la chaussée vers Anderlues, pour former un tissu construit jusqu'au sommet du versant (Lobbes-Bonniers). A l'ouest, les trois villages plus isolés ont davantage un caractère rural et représentent à eux trois seulement le tiers des habitants de l'entité.

Lobbes et sa collégiale font face à la petite ville de Thuin, de l'autre côté de la Sambre, qui offre aux Lobbains le complément de commerces et services. Même si la commune compte très peu d'équipements de base, on y note la présence d'un hôpital.

Figure 3 : Occupation du sol de la commune de Lobbes



Sources : fiches d'occupation du sol, CPDT 2008

Les espaces ruraux sont importants, mais la répartition des occupations du sol montre néanmoins une urbanisation, significative, qui s'explique par l'extension du village de Lobbes.

La commune est riche en histoire : elle était au Moyen-Age le lieu d'une abbaye de grande renommée au large rayonnement culturel, « Lobbes-la-Savante », dont il ne subsiste aujourd'hui que quelques bâtiments ; cette première implantation a d'ailleurs donné naissance en aval à l'abbaye d'Aulne toute proche dont les ruines sont encore visibles.

UN SSC RÉALISÉ DANS LA FOULÉE D'UNE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Le SSC n'est pas le seul outil communal dont les autorités locales souhaitent se doter. En 2009, la Commune a approuvé un plan intercommunal de mobilité (PiCM) avec ses voisines de Merbes-le-Château et Erquelinnes. En 2012, elle a également terminé une démarche de développement rural, avec l'approbation le 8 novembre du programme communal de développement rural (PCDR) par le Gouvernement wallon. Parallèlement au SSC, elle a également lancé la réalisation d'un plan communal de développement de la nature (PCDN).

Le PCDR étant un outil transversal, il paraît utile d'en présenter les grandes lignes afin d'assurer une bonne articulation des deux démarches. LOBBES est une terre d'histoire et un cadre rural et agricole à valoriser, un mode de vie actuel à intégrer. **Quatre défis de développement** ont été pointés par la démarche : le patrimoine et le tourisme, l'aménagement du territoire et le logement, la mobilité et la sécurité routière, la vie sociale et associative.

A. Valoriser le patrimoine lobbain dans une dimension citoyenne (sensibilisation / éducation) et économique (mise en tourisme), tout en assurant sa protection.

- A.1. Mettre sur pied une politique globale et continue de mise en valeur et de protection du **patrimoine bâti**.
- A.2. Améliorer le **maillage écologique** du territoire et assurer sa protection.
- A.3. **Sensibiliser** la population à la protection et à la valorisation de son cadre de vie rural.
- A.4. Développer une **politique touristique durable** basée sur un partenariat des forces vives actives sur le territoire et sur le potentiel historique, culturel et naturel.
- A.5. Développer des **infrastructures d'accueil** pour les touristes.
- A.6. Soutenir et diversifier l'**économie locale**.

B. Gérer l'aménagement du territoire et la politique du logement de façon durable tant d'un point de vue environnemental que social.

- B.1. Définir un **cadre urbanistique cohérent** qui favorise des critères esthétiques et environnementaux durables.
- B.2. Valoriser les **cœurs de villages**.
- B.3. Aménager et/ou trouver des **nouvelles destinations à certains bâtiments et sites** répondant ainsi aux besoins socio-économiques.
- B.4. Développer une **offre en logement** répondant aux besoins de la population et aux critères de mixité sociale.
- B.5. Développer et innover dans l'**habitat rural et durable**.

C. Favoriser les déplacements quotidiens dans une dimension intermodale (notamment via la gare) en renforçant le réseau des transports collectifs et en sécurisant les déplacements doux.

- C.1. Développer un réseau local pour les modes doux (cyclistes, piétons, PMR...).
- C.2. Organiser des actions en faveur d'une mobilité alternative.
- C.3. Sécuriser les entrées des villages, hameaux et lieux de vie importants.
- C.4. Améliorer l'offre des transports collectifs en misant sur la complémentarité des modes de transport.

D. Favoriser la cohésion et la mixité sociale en misant sur des infrastructures conviviales et sur une amélioration de la communication.

- D.1. Aménager et rénover des infrastructures conviviales et intergénérationnelles pour les loisirs, notamment sportifs et culturels.
- D.2. Améliorer la cohésion et la solidarité entre les différentes organisations dans le milieu associatif.
- D.3. Redynamiser les différents quartiers et l'identité locale.
- D.4. Favoriser la cohésion sociale par l'organisation d'évènements.

On voit que parmi les défis et les objectifs opérationnels qui les déclinent sont explicitement visés l'amélioration du maillage écologique et la définition d'un cadre urbanistique cohérent, qui se concrétiseront notamment par la réalisation d'un PCDN et du présent SSC.

Des mesures concrètes émanent de ce PCDR. Elles sont synthétisées par le tableau ci-après, et présentées selon les thématiques spécifiques qu'elles concernent, et qui correspondent aux différents chapitres du présent diagnostic. Les mesures sont classées en « lots ». Le lot 0 est traditionnellement dévolu aux mesures déjà en cours ou réalisées juste avant l'approbation du PCDR. Les lots 1 à 3 représentent une hiérarchisation des priorités dans la mise en œuvre.

Mesures du PCDR :

Lot 0 = en cours ou ne nécessitant pas de subsides DR

Lots 1, 2 et 3 = priorités à 3, 7 et 10 ans.

Thème / contenu	Mesures du Lot 0	Lot 1 (fiches développées)	Lot 2 (souvent de simples pistes, avec documentation, non initiées et non localisées)	Lot 3 (éléments juste cités)
Général ou transversal	<ul style="list-style-type: none"> - Journée de l'environnement - Lancement du SSC - Installation d'un SIG communal - Nouveau bulletin communal - Mise à jour du site internet communal 	-	<ul style="list-style-type: none"> - Mes 2.1. Détermination d'outils de gestion de l'AT + du patrimoine - Mes 2.15. Favoriser l'émergence de comités de quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> - 3.2. Charte du citoyen - 3.23 Expositions thématiques - 3.33 Plan de mise en lumière
Structure physique et contraintes à l'occupation du sol	<ul style="list-style-type: none"> - Animations ressources en eau (écoles) 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> - 3.34 Refaire la source rue A Régniers à Bienne LH
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Éco-conseillère - Charte sans OGM - Aménagement écologique de sentiers avec les écoles - Commune Maya (abeilles) - Gestion différenciée des espaces publics - Lancement du PCDN 	-	<ul style="list-style-type: none"> - Mes 2.8. Mise en valeur des points d'eau de l'entité (mares et étangs) - Mes 2.10. Créer des vergers et des jardins communautaires 	-
Structure paysagère	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur des arbres et haies (semaine de l'arbre) 	-	<ul style="list-style-type: none"> - Mes 2.8. Mise en valeur des points d'eau de l'entité (mares et étangs) → inventorier et lister les priorités 	-
Structure du bâti et espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion différenciée des espaces publics 	<ul style="list-style-type: none"> - Mes 1.2. Aménagement de l'axe Collégiale – Place communale – Abbaye - Mes 1.5. Réaménagement de la place de Sars + pk et parc sur propriété Dutroux - (Mes 1.6. nouvelle voirie et pk pour bus près de la Collégiale) - Mes 1.7. Réaménagement de l'Enclos St Remy à Bienne (Eglise + presbytère et ancien cimetière parc) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mes 2.11. réaménagement qualitatif de la RN559 entre la rue des Gaux et la rue de l'Abbaye - Mes 2.13. Aménagement de la place des Bonniers en un espace de convivialité - Mes 2.17. Valorisation de la place de Bienne LH : réaménagement, gestion du stationnement, intervention autour du kiosque - Mes 2.18. Aménagement du centre de Mont SG 	<ul style="list-style-type: none"> - 3.1. Petits espaces verts et de convivialité dans les quartiers - 3.7. Concours de mise en valeur du patrimoine privé avec la compétence du cercle horticole local - 3.10 aménager en bonne complémentarité le site de la visitation - 3.11. Lobbes Bonniers : aménager le site des anciennes chaudronneries - 3.26 Inscrire les villages parmi les plus beaux villages de Wallonie
Logement et potentiel foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Création de logements dans l'ancien couvent de la Visitation (Lobbes) – convention signée avec le propriétaire 	-	<ul style="list-style-type: none"> - Mes. 2.4. Logements à la Forestaille - Mes 2.6 Promouvoir la rénovation durable de l'habitat : inventorier les logements insalubres et en déficit calorifique, sensibiliser, mener des actions 	<ul style="list-style-type: none"> - 3.12 Créer des logements tremplins - 3.18 Logements intergénérationnels - 3.19. Sensibiliser la population à la mixité sociale dans le logement
Equipements collectifs et commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorations énergétiques de bâtiments communaux - Soirée des associations - Aménagement d'une salle des associations à l'ancienne maison communale de Bienne LH - Création d'un système d'échange local - Rénovation de l'école de Sars LB - Aménagement d'un nouveau complexe sportif au Scavin 	<ul style="list-style-type: none"> - (Mes 1.2. Mise à disposition des locaux de l'ancienne brasserie – Abbaye pour des équipements à vocation publique/touristique) - Mes 1.3. Aménagement d'une infrastructure touristique et collective au Scavin (ancienne piscine) - Mes 1.7. Réaménagement de l'Enclos St Remy à Bienne (lieu multiservices et locaux polyvalents) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mes 2.3. Diverses mesures pour soutenir les associations locales : coordinateur, maison des associations (Scavin), gestion des salles, inventaire et diffusion via internet, newsletter, recherche de subsides, nuit des associations... - Mes 2.16. Aménager un lieu de rencontre pour les jeunes à Mont SG : rechercher un local et des activités pour l'aménager, occuper une salle existante ou hors du village, créer une maison de village... 	<ul style="list-style-type: none"> - 3.1. Petits espaces verts et de convivialité dans les quartiers - 3.9. Créer un centre de formation aux métiers du patrimoine - 3.13 Aménager un terrain de sports à Mont SG - 3.14. Aménager un terrain de sports à Bienne LH - 3.24. Permanences décentralisées de la maison de la citoyenneté

Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Déménagement du SI sur la place - Audioguides pour la collégiale - Soutien des joutes nautiques 	<ul style="list-style-type: none"> - (Mes 1.2. Mise à disposition des locaux de l'ancienne brasserie – Abbaye pour des équipements à vocation publique/touristique) - Mes 1.3. Aménagement d'une infrastructure touristique et collective au Scavin (ancienne piscine) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mes. 2.4. Forestaille : accueil du tourisme - Mes 2.7. Développer le SI, le relocaliser (ancienne abbaye ? Scavin ?) 	<ul style="list-style-type: none"> - 3.6 Créer un réseau touristique inter-cités - 3.15 Développer des projets de tourisme sportif - 3.16 revitaliser le patrimoine immatériel de l'entité - 3.17 Valoriser le kiosque de Mont SG - 3.25 Mettre en place un système de déplacement entrant les différents lieux touristiques - 3.27 Valoriser le kiosque de Bienne LH
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Animations ressources agricoles (écoles) - Maraîchage réinsertion sociale à la Forestaille 	-	<ul style="list-style-type: none"> - Mes. 2.4. Forestaille : maraîchage - Mes 2.12. Maintenir le caractère agricole du territoire : mise en place d'un groupe de travail → promotion, cohabitation, circuits courts, agro-tourisme... 	<ul style="list-style-type: none"> - 3.3. Créer une entreprise de formation par le travail (maraîchage bio) - 3.30 Elaborer une charte de bonne relation agriculteurs / autres
Activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Extension du zoning de Thuin-Lobbes 	-	<ul style="list-style-type: none"> - Mes 2.9. Diversifier l'économie locale et les services : atelier rural, diversification du petit commerce 	<ul style="list-style-type: none"> - 3.32 Construire un atelier rural
Réseaux de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux trottoirs rue de la Station (plan escargot) - Réfection rue des Carrières + égouts - Pose de nouveaux abribus - PICM - Réalisation d'une piste cyclable et trottoirs le long de la rue d'Anderlues (ancienne assiette du vicinal) + égouts - Réaménagement de la rue des Ecoles à Lobbes en zone résidentielle - Aménagement de la ruelle du Clerc (égouts + cheminement piéton) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mes 1.1. Conception d'un réseau modes doux Identification de 4 liaisons douces prioritaires : <ol style="list-style-type: none"> 1. Heuleu – centre de Lobbes 2. Bienne LH – Sars LB 3. Centre de Lobbes – Anderlues via RN559 4. Boucle découverte de Mont SG - (Mes 1.2. idée : prolongement potentiel de l'axe Collégiale-Place-Abbaye vers la gare et l'hôpital en franchissant les voies) - Mes 1.6. nouvelle voirie et pk pour bus près de la Collégiale 	<ul style="list-style-type: none"> - Mes 2.2. Groupe de travail mobilité alternative concertation intercommunale, communication vers la population, priorisation des actions et aménagements - suivi du PICM (centrale de mobilité, aménagements de la gare : liaison douce directe centre-gare, concertation TEC SNCB..., navette communale, amélioration de l'offre TEC, modes doux, covoiturage...) - Mes 2.4 : lien Forestaille / Ravel - Mes 2.5. Pistes de réflexion sur les déplacements scolaires alternatifs : plan de déplacement, pédibus, vélobus, plan octopus, brevet de cycliste, déposes-minutes, transports publics... - Mes 2.11. réaménagement qualitatif de la RN559 entre la rue des Gaux et la rue de l'Abbaye - Mes 2.14 Mise en place de mesures dissuasives pour éviter le transit par le réseau routier secondaire : mettre en œuvre le PCM, étudier des plans locaux de circulation par quartiers, revoir le jalonnement, faire des aménagements de sécurité dans les quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> - 3.4. Contournement de la Portelette - 3.5. Sécurisation de la rue des Hayettes à Mont SG - 3.20. Aménagements sécuritaires des abords des écoles communales, notamment Sars LB - 3.21. Aménagement de parkings aux abords et aux entrées des villages - 3.22. Piste cyclable route de Rouveroy (PICM) - 3.28. Créer une voie de délestage pour le zoning de Thuin-Lobbes - 3.29 Mettre en place des radars répressifs - 3.31. Plate-forme de covoiturage sur le site internet
Principales infrastructures techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des égouts rue des Carrières, rue d'Anderlues, ruelle du Clerc ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Mes 1.4. Aménagement d'un parc à déchets verts - Mes 1.8. Epuration par lagunage de Sars LB et de Bienne LH 		<ul style="list-style-type: none"> - 3.8. Mettre sur pied une production électrique en utilisant le débit du déversoir de la Sambre

